



12.-15.10.2017 | BERNEXPO
E-Games | FamExpo Baby | Creaktiv

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Version septembre 2016

BERNEXPO AG
Mingerstrasse 6
Postfach
CH-3000 Bern 22

Tél. +41 31 340 11 11
Fax +41 31 340 11 10

suissetoy@bernexpo.ch
www.suissetoy.ch

Délais pour votre planification (sous réserve de modifications)

Envoi de l'e-mail pour l'inscription en ligne	À partir de la mi-septembre 2016	à l'exposant
Début de la répartition des halles	Avril 2017	BERNEXPO AG
Confirmation de réception par e-mail avec votre identifiant pour les commandes d'inscription au catalogue et les prestations après réception de l'inscription en ligne	Après réception l'inscription en ligne	BERNEXPO AG
Envoi de l'e-mail avec la répartition des stands, commandes techniques sur l'Online Service Center (OSC ¹)	Début de juillet 2017	à l'exposant
Envoi de la facture d'acompte	2 semaines après confirmation du stand	à l'exposant
Echéance de la facture d'acompte	Selon conditions de paiement	à la BERNEXPO AG
Délai d'envoi du dossier technique. (Commande via OSC)	04 aout 2017	à la BERNEXPO AG
Plan de montage des stands (Concept de circulation)	À partir de moins aout 2017	par l'exposant
Envoi matériel publicitaire	À partir de fin d'aout 2017	par l'exposant
Envoi des cartes d'exposants et parking	Env. à la mi-septembre 2017 (après réception du paiement de la facture acompte)	à l'exposant
Montage	09 – 11 octobre 2017	
Manifestation	12 – 15 octobre 2017	
Démontage	15 – 16 octobre 2017	
Facture finale	Novembre 2017	à l'exposant
Echéance de la facture finale	Dans les 30 jours	à la BERNEXPO AG

¹ Online Service Center (OSC): www.osc.bernexpo.ch

1. Heures d'ouverture / Prix d'entrée (sous réserve de modifications)

Heures d'ouverture de la manifestation:

jeudi	12 octobre	10:00 - 18:00 heures
vendredi	13 octobre	10:00 - 18:00 heures
samedi	14 octobre	10:00 - 18:00 heures
dimanche	15 octobre	10:00 - 18:00 heures

Pour les exposants: une heure avant ou une heure après les heures d'ouverture officielles de la manifestation.

2. Patronage

Société

Spielwaren Verband Schweiz SVS
Arterstrasse 28
CH-8032 Zürich

Tel +41 44 545 21 69
E-Mail sk@spielwarenverband.ch
Internet www.spielwarenverband.ch

Swiss Interactive Entertainment Association
Case postale 52
CH-8124 Maur

E-Mail kontakt@siea.ch
Internet www.siea.ch

3. Organisation

BERNEXPO AG
Mingerstrasse 6
Postfach
3000 Bern 22

Tél +41 31 340 11 11
Fax +41 31 340 11 10
E-Mail suissetoy@bernexpo.ch
Internet www.suissetoy.ch

4. Domaine d'application

Les conditions de participations sont valables pour tous les participants de la foire « Suisse Toy 2017 » et complète « les conditions de participation générales » de la BERNEXPO AG. Egalement à prendre en considération sont « les ordres d'exploitations » de la BERNEXPO AG et les « informations technique par rapport aux halles ».

5. Objectif du salon

L'exposition Suisse Toy a pour but d'offrir au public et aux commerçants une exposition aussi complète que possible des groupes de produits fabriqués, représentés ou distribués en Suisse. Avec cela le fabricant et ses produits sont mis en avant- et non la vente.

6. Les exposants acceptés

Les importateurs principaux, les fabricants et les représentants généraux qui fabriquent, distribuent ou vendent un ou plusieurs produits, des groupes énumérés selon point 7 sont autorisés à participer en tant qu'exposants.

Les détaillants sont admis qu'avec des produits importés par leurs soins en leur qualité d'importateur principal ou fabriqués par eux-mêmes. Les professionnels du commerce ne sont pas autorisés à offrir, à exposer ou à vendre à des tiers des produits qui ne sont pas exposés par les importateurs principaux, les fabricant ou les représentants. Tous les produits exposés doivent être mentionnés sur la fiche d'inscription ou sur une feuille annexe signée avec le nom du produit et de la marque.

En outre, nous tenons à ce que les mêmes produits ne soient pas vendus à divers stands. Nous voulons ainsi éviter des accords de prix ou des différences. Selon le principe de la Suisse Toy le fabricant et ses produits sont mis en avant- et non la vente.

L'organisateur décide, en accord avec le comité d'exposition de la SVS et SIEA, de l'admission des exposants. L'organisateur n'est pas tenu d'indiquer les raisons de sa décision. Il peut annuler ou rejeter une inscription sans devoir aucun dédommagement ni aucune prestation que le remboursement des sommes déjà versées.

7. Bien pouvant être exposés

- Action Toys
- Bébé / Catégorie préscolaire
- Bricolage et peinture
- Comics, Manga, Anime, accessoires Cosplay
- Modèles de collection Die-Cast
- Feux d'artifice, carnaval
- Marchandises de jeu grandes
- Jeux de construction
- Jouets en bois
- Poupées et peluches
- Véhicules pour enfants
- Jeux de société et puzzle
- Jouets traditionnels
- Jouets musicaux
- Jouets de plein air et de sport
- Jouets pédagogiques
- Construction de modèles réduits et RC
- Console et jeux vidéo
- Média, technologie, périphérie, ordinateur
- E-sports
- service pour la clientèle segmenté
- Accessoires pour tous les domaines susmentionnés

Si vous avez des produits radiocommandés, s'il vous plait indiquez ça sur l'inscription. Vous recevrez un formulaire supplémentaire « Inscription produits radiocommandés » que vous devez retourner à la BERNEXPO SA irrésistible. En plus c'est interdit de faire des mouvements de vol sans filet de sécurité. Pour le filet de sécurité chaque exposant est responsable lui-même. Démonstrations des RC-modèles avec des moteurs à combustion sont interdites. L'exposant est responsable pour toutes les pénales.

8. Tarifs (Les prix indiqués s'entendent hors TVA.)

Les services suivants sont ajoutés à la location d'un stand dans chaque cas:

- Liste des exposantes (voir point 12)
- Elimination d'ordures (voir point 14)

8.1 Location dans les halles (Surface de location)

Non – membres :

No. d'article	Article	Prix par m ²
100200	Location de stand, tarif de base, stand en ligne (1 front)	CHF 152.00
100200	Location de stand, tarif de base, stand d'angle (2 fronts)	CHF 167.00
100200	Location de stand, tarif de base, stand de tête (3 fronts) Au moins 12m ²	CHF 182.00
100200	Location de stand, tarif de base, stand îlot (4 fronts) Au moins 25m ²	CHF 197.00
100012	deuxième et autre niveau de stand	CHF 76.00

Membres ASJ/SIEA:

No. d'article	Article	Prix par m ²
100300	Location de stand, tarif de base, stand en ligne (1 front)	CHF 132.00
100300	Location de stand, tarif de base, stand d'angle (2 fronts)	CHF 145.00
100300	Location de stand, tarif de base, stand de tête (3 fronts) Au moins 12m ²	CHF 158.00
100300	Location de stand, tarif de base, stand îlot (4 fronts) Au moins 25m ²	CHF 171.00
100012	deuxième et autre niveau de stand	CHF 66.00

8.2 Stands compacts

Les stands compacts couvrent un stand sur une surface de 3x3 mètres. Dans le prix inclus est un panneau arrière de 3m. **Attention: de nouveau les parois latérales ne sont plus comprises dans le prix.** Il y a seulement une fausse séparation, à la face des stands avoisinant. Pour ces stands, des modifications de la taille du stand ou des souhaits de placement ne peuvent pas être pris en compte. Plus des informations vous recevrez du team du salon.

No. d'article	Article	forfait
101100	Stand compact	CHF 1'450.00

8.3 Location en plein air (Emplacement vide sur sol naturel, sans aucun aménagement)

Les emplacements en plein air ne seront attribués que si la halle est totalement occupée et sur demande spécifique.

Les exposants en plein air devront veiller à ce que la construction et les aménagements des stands soient assez solides pour supporter le vent. Les exposants seront rendus responsables des dommages survenus pour cause de manque de solidité.

No. d'article	Article	Prix par m ²
100030	Location en plein air	CHF 75.00

8.4 Location minimale

Pour la location de stand et surface da le montant minimal sera facturé dans tous les cas, également si le prix est inférieur par rapport au m².

Article	forfait
Location minimale	CHF 1'000.00

8.5 Co-exposant- supplément

Co-exposants, définis par les «Conditions générales de participation» en vigueur.

Avec le paiement de la taxe de co-exposant, le co-exposant se voit accorder les droits suivants:

- Enseigne d'entreprise sur le stand de l'exposant principal
- Activités de vente sur le stand de l'exposant principal
- Inscription dans la liste des exposants
- Droit de commander des bons/cartes d'invités
- Droit à du matériel publicitaire pour les exposants

No. d'article	Article	forfait
100060	Co-exposant	CHF 600.00

8.6 Stand de nourriture

Pour tous les stands de nourriture une redevance sur le chiffre d'affaire de **17% est facturée**. Le paiement en avance d'une location minimale de CHF 2'000.- est obligatoire.

No. d'article	Article	forfait
102010	Stand de nourriture, location minimale	CHF 2'000.00

9. Désistement de l'inscription

Selon les conditions de participations générales valables. Si un co-exposant annule sa participation au salon, le supplément de co-exposant reste en tous les cas dû, de même que les frais supplémentaires.

No. d'article	Article	Forfait
100075	Taxe d'annulation	CHF 1'000.00

10. Cartes d'exposant

Chaque exposant reçoit pour chaque tranche de 3m² place louée une carte d'exposant, toutefois un minimum de 2 cartes et jusqu'à 15 au maximum. D'autres cartes ne peuvent être remises que dans une mesure limitée contre paiement dans le bureau de l'exposition ou contre facture avant le début de la foire sur commande. Les cartes sont nécessaires que pendant l'exposition et donnent droit à un nombre illimité d'entrées à l'exposition.

No. d'article	Article	Prix
150010	Cartes d'exposant supplémentaires	CHF 37.05

11. Billets d'entrée

11.1 Cartes d'invités pour visiteurs

Chaque exposant peut commander individuellement le nombre de cartes d'invités nécessaire lors de l'inscription définitive. Toutes les commandes supplémentaires doivent être effectuées par écrit.

Des cartes d'invités sont à disposition pour être remises aux clients. **Le visiteur peut remettre directement la carte d'invité à l'entrée. Elle ne doit pas être échangée à la caisse.**

Les cartes d'invités utilisées seront facturées au propriétaire du stand après le salon. Si aucune carte d'invité n'a été utilisée, un montant forfaitaire sera facturé. Exception: aucune carte d'invité n'a été commandée. L'entreprise exposante recevra les cartes d'invités utilisées comme justificatifs. Le retrait, l'impression ainsi que l'utilisation de dix cartes d'invités sont compris dans le prix unique de la commande. Les billets des invités ne sont valables qu'avec le cachet de l'entreprise exposante ou du co-exposant.

Le prix des cartes d'invités peut être consulté sur notre Online Service Center. Vous recevrez un identifiant pour la commande.

12. Liste des exposants

Liste des Exposantes

L'inscription de base dans la liste des exposants **est obligatoire**.

No. d'article	Article	Prix par inscription
606014	Liste des exposants (obligatoire)	CHF 100.00
606108	Logo d'entreprise dans la liste des exposants (optionnel)	CHF 80.00

Liste des produits

Les cinq premières inscriptions dans la liste des produits sont gratuites, à condition qu'elles soient déjà sur la liste des produits. Chaque inscription supplémentaire et nouvelle inscription dans la liste des produits (par inscription supplémentaire) sera facturée.

No. d'article	Article	Prix par inscription
606002	Liste des produits, inscription supplémentaire	CHF 20.00
606000	Liste des produits, nouvelle inscription	CHF 20.00

Liste des marques

Les cinq premières inscriptions dans la liste des produits sont gratuites, à condition qu'elles soient déjà sur la liste des produits. Chaque inscription supplémentaire et nouvelle inscription dans la liste des produits (par inscription supplémentaire) sera facturée.

No. d'article	Article	Prix par inscription
606006	Liste des marques inscription supplémentaire	CHF 20.00
606005	Liste des marques, nouvelle inscription	CHF 20.00

13. Location d'un réduit

Les exposants qui souhaitent stocker du matériel nécessaire à la manifestation pendant la durée de l'exposition peuvent louer un réduit (dans la limite des disponibilités). Le stockage de bouteille consignée est interdit.

No. d'article	Article	Prix par inscription
105015	Location réduit	CHF 36.00

14. Enlèvement et recyclage des ordures

Les déchets doivent être jetés dans les poubelles mise à disposition. Le soir avant l'ouverture les déchets peuvent être mis dans les couloirs. Il est interdit de nettoyer les banneaux à couloir dans les lavabos des toilettes. Pour le recyclage de verres les containers sont également mis à disposition.

La participation aux frais d'enlèvement et de recyclage des ordures sera chargée à chaque participant par stand avec la facture finale comme suite²:

No. d'article	Article	Forfait
554026	Élimination d'ordures (jusqu'à une grandeur de stand de 25 m ²)	CHF 43.00
554026	Élimination d'ordures (stands d'une dimension de 26 à 50 m ²)	CHF 59.00
554026	Élimination d'ordures (stands d'une dimension de 51 à 100 m ²)	CHF 87.00
554026	Élimination d'ordures (stands d'une dimension de 101 à 300 m ²)	CHF 153.00
554026	Élimination d'ordures (à partir d'une grandeur de stand de 301 m ²)	CHF 229.00

15. Livraison de marchandises

Durant la foire : Quotidiennement une heure avant le début de la foire. Les véhicules de livraison doivent quitter le site ½ heure avant le début de la foire.

16. Dispositions finales

Les prix communiqués se comprennent (sauf contre-indication) sans TVA. Changement de prix sous réserve.

Obligeance fait la version allemande au temps de l'inscription.

² Nous nous permettons d'augmenter les frais d'élimination en cas de situations spéciales ou de grande quantité.